

Laurence Muller-Bronn, cheval de Troie des charlatans

Titre(s) : Laurence Muller-Bronn, cheval de Troie des charlatans [[periodique]] / Antoine Beau

Ensemble : Express (L') 3901

Auteur(s) : Beau, Antoine

Editeur, producteur : 09/04/26

Description matérielle : pp.68-70

ISSN : 0014-5270

Note sur la description matérielle : 3

Résumé ou extrait : Au Sénat, Laurence Muller-Bronn, sénatrice du Bas-Rhin apparentée au groupe Les Républicains, est présentée comme un relais des discours antivaccins et pseudo-scientifiques. L'article décrit comment elle utilise les règles de parrainage de la Chambre haute pour offrir une tribune à des figures contestées de la santé alternative, du complotisme sanitaire et de l'ésotérisme. En février 2022, elle invite notamment Louis Fouché et Laurent Toubiana au Sénat. En 2024, elle soutient un colloque sur les « pratiques de soin complémentaires » qui provoque la réaction de l'Académie de médecine, laquelle en demande l'annulation après une tribune de scientifiques. L'élue persiste ensuite en participant à un congrès à Clermont-Ferrand mettant en avant le « cosmique », « l'énergétique » et le « vibratoire ». Le portrait revient aussi sur son parcours politique. Éluée maire de Gerstheim en 2014, première femme à diriger cette commune de 3 400 habitants, avec 927 bulletins à son nom, elle devient ensuite conseillère départementale puis sénatrice en 2020 sur la liste d'André Reichardt. Après avoir rejoint la commission des Affaires sociales en 2023, elle multiplie les prises de position contre l'obligation vaccinale, les gestes barrières et le masque. En janvier 2024, elle affirme à tort que les vaccins contre le Covid-19 ont causé 11 000 morts ; six mois plus tard, elle parle de vaccins « contaminés ». Elle reçoit également Corinne Lalo au Sénat le 8 août 2025 et se rapproche de la Fédération francophone de la biodynamie, surveillée par la Miviludes. L'article souligne l'isolement croissant de la sénatrice, y compris dans son propre camp, ainsi que l'inquiétude de scientifiques et de juristes face à des événements jugés potentiellement contraires à la loi de 2024 visant les pseudo-thérapies dangereuses. Il met enfin en lumière les limites du règlement du Sénat, qui permet à un élu parrain d'ouvrir l'institution à ce type de conférences....

Sujet - Nom de personne : Laurence, Muller-Bronn

Sujet - Nom commun : Femmes politiques
Médecines alternatives